

3ème édition du FIPAC au Congo : La création d'un ministère en charge de la question autochtone vivement recommandée

(Alwihda Info) Rédigé par Jonas Mvouanzi - 10 Mars 2014 modifié le 10 Mars 2014 - 21:03

Les assises de la 3ème édition du Forum international sur les Peuples autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC) ont recommandé la création d'un ministère en charge des questions des peuples autochtones. Ce vœu a été exprimé à la clôture de cette rencontre, le 7 mars dernier, à Impfondo, au Congo-Brazzaville.



Le suivi des objectifs du FIPAC et de l'exécution des politiques de sauvegarde des peuples autochtones au sein des institutions de la Communauté, voilà qui justifie la recommandation des peuples autochtones d'Afrique centrale. D'autant plus que le défi de l'intégration des populations autochtones dans la communauté nationale est encore loin d'être surmonté par les pays d'Afrique centrale. Certains Etats hésiteraient d'aller loin que le recommandent les instruments juridiques internationaux destinés à assurer la protection des droits de ces communautés.

En attendant que les positions évoluent au sein de l'Etat, et que les réticences s'estompent, les peuples autochtones ayant pris part aux assises d'Impfondo, du 4 au 7 mars 2014, ont envisagé des pistes d'actions susceptibles d'améliorer, peut être de manière considérable, leur situation, et de mettre les Etats de la CEEAC en conformité avec leurs engagements conventionnels actuels, et avec les droits nationaux : la création d'un ministère qui traitera essentiellement de leur situation, dans tous les pays membres de la CEEAC.

C'est pourquoi, dans l'esprit de la recommandation des peuples autochtones, un département ministériel aura des missions qui seront à la hauteur des ambitions des politiques et des attentes de la Communauté sur la question autochtone. Selon les concernés, il est visé, à travers ce ministère, le règlement du préjudice subi au quotidien par les communautés autochtones.

En clair, il s'agira de corriger des politiques et projets qui seraient conçus sans tenir compte des spécificités culturelles de ces peuples marginalisés dans les domaines de la santé, l'éducation, la gestion des ressources naturelles et de la vie politique nationale.

La recommandation des peuples autochtones a, comme qui dirait, définit les missions du ministère réclamé. L'une d'elles serait de s'assurer que les droits fonciers des autochtones et leurs modes de vie sont protégés et respectés, dans le cadre d'une réforme du droit qui ne bouleversera pas de manière fondamentale le droit foncier national.

On pourrait ainsi envisager de consacrer la reconnaissance du droit des autochtones à jouir des droits d'usage dans les aires protégées. Ils rêvent ainsi de participer à la vie politique nationale et de conduire des études participatives sur les obstacles à l'épanouissement des communautés autochtones au sein de la CEEAC et la mise en place des politiques nationales sur la base des résultats de ces études.